

Postulat Jérôme Christen et consorts – Croissance démographique : quelles mesures et quelle limite ?

Texte déposé

D'ici 2040, le canton de Vaud pourrait compter 200'000 habitants de plus, nous a annoncé en décembre le Conseil d'Etat sur la base d'un rapport de Statistique Vaud. Comment va-t-on gérer cette poussée démographique et celle-ci n'a-t-elle pas une limite en termes de conséquences sociales et environnementales ?

Quelles seront les conséquences de cette envolée démographique, notamment en matière d'infrastructures routières et ferroviaires, d'infrastructures et de gestion scolaires, de gestion des déchets, de consommation énergétique, de pollutions en tous genres, de gestion administrative, de disparition d'espaces verts et de surfaces agricoles ? Y a-t-il une limite pour conserver un minimum de qualité de vie et, si oui, le Conseil d'Etat l'a-t-il évaluée et quelles mesures devraient-elles être prises pour ne pas la dépasser ? Jusqu'où peut-on admettre la croissance en population du canton de Vaud et quelles mesures acceptables pourrait-on prendre pour la maîtriser ? Voilà des questions essentielles à se poser si l'on se fonde sur les principes du développement durable auxquels notre canton a adhéré.

Cette croissance est générée d'une part par la natalité ainsi que par les flux migratoires induits principalement par une promotion économique qui favorise insuffisamment les ressources humaines locales. La croissance démographique est toujours présentée comme un atout en raison de ses effets positifs sur l'économie et l'emploi, sans que l'on tienne compte du fait que nous vivons sur un territoire restreint et que les rapports sociaux et ce que l'on appelle aujourd'hui plus communément le « Vivre Ensemble » se compliquent considérablement avec l'augmentation de la population.

Il n'est pas imaginable d'accepter une croissance infinie. Par conséquent, la promotion économique devrait être examinée systématiquement sous l'angle qualitatif du développement durable — ou soutenable — et du recours à la main-d'œuvre locale. Les habitantes et habitants de ce canton nous envoient régulièrement des signaux d'alarme : on ne compte plus les projets immobiliers contestés dans tous les districts. A Concise, Echandens, Tolochenaz, Gilly, Crissier, Blonay, Leysin, Bex, Saint-Légier et Vevey, pour ne citer que les exemples le plus médiatisés, des projets immobiliers sont contestés dans leur principe. Chaque fois les opposants évoquent une densité excessive, des problèmes de circulation, générant une pollution de l'air et sonore qui devient insoutenable, les normes admises étant régulièrement dépassées. Les résistances sont toujours plus fortes.

Les citoyens vaudois ont voté oui à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour préserver les paysages et c'est dans la même logique qu'ils s'opposent à des projets de densification dans leur ville. Nous ne pouvons ignorer ce message. Ces réactions ne sont pas un hasard : la population n'a plus envie de sacrifier son confort aux intérêts des promoteurs. Des projets peuvent encore passer, mais ils devront représenter une plus-value importante pour la collectivité.

A terme, si l'on n'agit pas, les rapports sociaux vont poursuivre leur dégradation. Ils se complexifient déjà. Nous avons déjà régulièrement des signes d'une diminution de la tolérance et du respect de chacun liée à l'occupation d'un territoire toujours plus restreint et d'une densité de moins en moins acceptée. L'augmentation des actes d'incivilités et l'individualisme croissant sont en marche depuis plusieurs années.

Quelle est la vision du Conseil d'Etat en matière de gestion des conséquences de la croissance démographique ? Et comment le Conseil d'Etat entend-il en maîtriser les conséquences ? Où va-t-on et jusqu'où ?

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de dresser un rapport sur :

- sa vision en matière de gestion de la croissance démographique et ses limites vivables.

- la manière dont il entend en maîtriser ses conséquences sociales et environnementales.
- la nécessité de prendre des mesures pour maîtriser cette croissance démographique tant que les infrastructures ne seront pas adaptées pour y répondre de manière satisfaisante.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Jérôme Christen
et 21 cosignataires*

Développement

M. Jérôme Christen (AdC) : — D’ici 2040, le canton de Vaud pourrait compter 200’000 habitants de plus, nous a annoncé en décembre le Conseil d’Etat sur la base d’un rapport de Statistique Vaud. Comment va-t-on gérer cette poussée démographique et celle-ci n’a-t-elle pas une limite en termes de conséquences sociales et environnementales ? Quelles seront les conséquences de cette envolée démographique, notamment en matière d’infrastructures routières et ferroviaires, d’infrastructures et de gestion scolaires, de gestion des déchets, de consommation énergétique, de pollutions en tous genres, de gestion administrative, de disparition d’espaces verts et de surfaces agricoles ? Y a-t-il une limite pour conserver un minimum de qualité de vie et, si oui, le Conseil d’Etat l’a-t-il évaluée ? Quelles mesures devraient-elles être prises pour ne pas la dépasser ? Jusqu’où peut-on admettre la croissance en population du canton de Vaud et quelles mesures acceptables pourrait-on prendre pour la maîtriser ? Voilà les questions essentielles qui se posent.

Ce postulat résulte d’un débat que nous avons eu il y a un mois sur le postulat de notre ancienne collègue Fabienne Despot, intitulé « Combien d’habitants peut supporter le Pays de Vaud ? » Vous vous en rappelez sans doute, d’aucuns estimaient que le dépôt de ce texte juste après la fameuse votation du 9 février 2014 sur l’immigration de masse prêtait à confusion ou que ce n’était pas le bon moment. Depuis ce dépôt, cinq ans ont passé et de l’eau a coulé sous les ponts. On ne peut donc plus faire le lien avec ce dimanche de votation considéré comme un jour noir. Dès lors, il devrait être possible d’obtenir du Conseil d’Etat une vision prospective sur l’avenir de notre canton. Dans le cadre de ce débat, je rappelle que des députés de tous bords ont estimé qu’il était légitime de demander au Conseil d’Etat de répondre à ces questions vitales sur l’avenir de notre canton. Le postulat n’avait toutefois pas la bonne forme. Certains ont été dérangés par le contenu du texte et ce que l’on pouvait lire entre les lignes ; ils y ont vu une démarche à caractère xénophobe. Bonne nouvelle : j’ai pris la peine d’effacer tout ce qu’il y avait entre les lignes, vous n’y verrez plus rien de dérangeant. Il n’y plus de risque d’ambiguïté.

Je rappelle par ailleurs que les citoyens vaudois ont accepté la Loi sur l’aménagement du territoire (LAT) pour préserver les paysages. C’est dans la même logique qu’ils s’opposent à des projets de densification dans différentes villes. Ils évoquent une densité excessive, des problèmes de circulation qui génèrent une pollution de l’air et sonore qui devient insoutenable. Les normes sont régulièrement dépassées et les résistances sont de plus en plus fortes. Nous ne pouvons ignorer ce message. Le postulat que j’ai déposé demande trois choses au Conseil d’Etat :

- sa vision en matière de gestion de la croissance démographique et ses limites vivables ;
- la manière dont il entend en maîtriser les conséquences sociales et environnementales ;
- la nécessité de prendre des mesures pour maîtriser cette croissance démographique tant que les infrastructures ne seront pas adaptées pour y répondre de manière satisfaisante.

Nous avons eu un large débat à ce sujet en commission et en plénum : la demande est connue et parfaitement claire. Je ne vois pas l’intérêt de faire une nouvelle fois l’exercice en commission pour refaire le débat en plénum d’ici cinq ans, le temps qu’a mis notre Parlement pour traiter du postulat de Mme Despot. Un tel schéma pourrait se reproduire, cela devenant presque monnaie courante. C’est la raison pour laquelle je vous propose de renvoyer directement ce postulat au Conseil d’Etat.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Dessemontet (SOC) : — Comme l’a dit le postulant, le postulat proposé fait suite au postulat Despot que nous avons rejeté récemment. Le postulant a expurgé les éléments les plus directement discutables, notamment les liens directs avec les questions liées à l’immigration et aux frontaliers. Cela rend ce postulat superficiellement plus présentable. Toutefois, à notre sens, il demeure certains éléments problématiques. Le postulat semble tout d’abord répondre aux questions qu’il pose. La troisième question est très orientée et part du principe qu’il faut ralentir la croissance. A mon sens, le postulat devrait plutôt établir s’il est nécessaire ou non de ralentir cette croissance.

Le postulant établit également, de manière franchement péremptoire à notre avis, un lien entre la densité et la dégradation de la qualité de vie à deux reprises dans le texte qui nous est soumis. Nous contestons formellement ce lien. On peut trouver de nombreuses raisons qui président à l’aggravation des rapports sociaux. J’en cite quelques-unes : l’augmentation des inégalités, les plus grandes incertitudes sur le marché du travail, la perte réciproque de loyauté entre individu et société, entre employé et employeur, le développement des nouvelles technologies, la métropolisation des comportements qui éloignent les gens de leur voisin, etc. A contrario, les projets urbains de mixité et d’éco quartiers sont des projets denses qui font référence à une pratique du lien social en ville qui fait elle-même référence à une époque où l’on vivait de manière beaucoup plus dense qu’à l’heure actuelle. En Suisse, en 1952, chaque habitant disposait de 180 m² de surface bâtie, nous en sommes à plus de 400 à l’heure actuelle. Lausanne avait 141’000 habitants en 1972, Vevey avait la même population en 1962 qu’aujourd’hui, mais dans le bâti de l’époque. Le postulant cite des projets de densification qui ont échoué dans certaines communes. Il omet d’en citer deux parmi les plus denses du canton : Chavannes et Prilly qui ont accepté des projets de densification relativement ambitieux. A notre sens, le problème avec le lien social n’est pas une question de densité. Il y a d’autres éléments discutables : l’importance mise sur la promotion économique de la croissance vaudoise — que je juge, à titre personnel, un peu exagérée — ou le lien entre la LAT et l’opposition à la densification. Nous pourrions discuter de tout cela en commission, parce que les phénomènes cités se déploient sur des années, voire sur des décennies. Il n’y a donc aucune urgence de renvoyer directement ce postulat au Conseil d’Etat. Nous vous proposons d’en discuter en commission et donc de refuser la prise en considération immédiate qui, à notre sens, ne se justifie pas.

Mme Carole Dubois (PLR) : — M. le député Christen se pose la question des mesures et limites à imposer pour freiner la démographie dans notre canton. Comme mentionné dans le postulat, la LAT a été votée pour préserver les paysages, mais pas uniquement : elle a aussi été votée dans le but de concentrer la densification dans les périmètres définis. Alors oui, les habitants s’opposent de plus en plus systématiquement aux projets de densification au nom de la qualité de vie. A notre avis, il s’agit à nouveau d’une sorte de schizophrénie, une bonne partie de ces personnes ayant voté contre le mitage du territoire. Par ailleurs, la dernière version du Plan directeur cantonal (PDCn) tient compte du développement démographique et économique. Ce développement économique est un des poumons de notre canton et son évolution conditionne les investissements des infrastructures et les conditions-cadres, précisément dans le sens de la croissance démographique et du développement durable. Tout projet est accompagné d’études d’impact environnemental de mobilité et les réflexions sur les infrastructures pré et parascolaires sont des préoccupations primordiales dans les réflexions communales et régionales dans cette période d’élaboration de nouveaux plans d’affectation et plans directeurs communaux et régionaux. C’est la raison pour laquelle le groupe PLR pense que les préoccupations exprimées dans le postulat de M. Christen sont en partie traitées dans ces procédures, que cela mérite une mise à jour et que ce postulat doit être envoyé en commission.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Je remercie notre collègue Christen de revenir sur ce sujet. Il est vrai que nous en avons débattu à travers une intervention de l’UDC, dont certaines tournures n’étaient clairement pas politiquement correctes, pour ne pas dire nauséabondes. M. Christen a enlevé le vernis brunâtre qui entachait l’intervention de notre collègue UDC. Les questions posées dans ce nouveau postulat sur les limites de la croissance démographique sont parfaitement légitimes. On parle uniquement de croissance démographique, mais il serait peut-être intéressant de parler de croissance économique de façon plus générale. C’est la discussion que je souhaiterais mener en commission pour approfondir la réflexion et l’approche de notre collègue Christen à la lumière des différentes démarches qui sont déjà entreprises par le Conseil d’Etat à travers ses planifications et ses plans

d'action. La question de la croissance est parfois une donnée de base qui permet ensuite de développer les différentes politiques publiques et d'évaluer les besoins pour répondre à cette croissance. Le postulat pose certaines questions intéressantes qui méritent d'être approfondies, voire amendées. Je vous propose donc de soutenir la proposition de notre collègue Dessemontet et de renvoyer ce texte en commission.

Mme Claire Richard (V'L) : — Lors du long débat sur l'intervention de Mme Fabienne Despot, les Vert'libéraux avaient soutenu une partie des questions posées. Le présent postulat reprend les éléments saillants des débats et des travaux de la commission ayant planché sur le texte de Mme Despot. Notre groupe continuera donc sur cette voie : a priori, nous ne voyons pas l'intérêt de repasser en commission, puisqu'une commission a déjà travaillé sur ces questions. Nous soutiendrons donc le postulat de notre collègue Jérôme Christen tel que proposé, avec un renvoi direct au Conseil d'Etat, si l'auteur du postulat ne change pas d'avis entretemps.

La discussion est close.

Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 93 contre 16 et 4 abstentions.